

70510 - Modernisation du réseau routier

**RD133/14 Liaison SAVERNE-BOUXWILLER**  
**Proposition de projet de convention de cofinancement à**  
**conclure avec la Communauté de Communes du PAYS**  
**DE HANAU - LA PETITE PIERRE et la Commune de**  
**DOSENHEIM-SUR-ZINSEL**

CP/2020/018

**Service chef de file :**

M2 - Investissements routiers

Résumé :

Le projet de la RD133/RD14 - Liaison Saverne - Bouxwiller répond à l'objectif d'aménager et de sécuriser un réseau routier performant pour garantir l'attractivité du territoire, conformément aux orientations définies par le Conseil Départemental dans son Plan Territoires Connectés et Attractifs 2017-2021 approuvé par délibération n°CD/2017/026 du 19 juin 2017.

Cette nouvelle infrastructure est en effet essentielle au développement et à l'attractivité du Pays de Hanau, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité des riverains et habitants de Dossenheim-sur-Zinsel, ce qui justifie le souhait de la Communauté de Communes et de la Commune de Dossenheim-sur-Zinsel de soutenir et financer ce projet à hauteur de 10% du coût HT.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente :

- d'approuver les modalités financières de participation de la Communauté de Communes du Pays de Hanau - La Petite Pierre et de la Commune de Dossenheim-sur-Zinsel, telles que définies dans le projet de convention à conclure avec le Département du Bas-Rhin pour le cofinancement de l'opération RD133/RD14 - Liaison Saverne-Bouxwiller;
- d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du Pays de Hanau-La Petite Pierre et la Commune de Dossenheim-sur-Zinsel pour le cofinancement de l'opération RD133/RD14-Liaison Saverne-Bouxwiller;
- d'autoriser son Président à signer cette convention.

Dans le cadre de son Plan Territoires Connectés et Attractifs 2017-2021, approuvé par délibération n° CD/2017/026 du 19 juin 2017, le Conseil Départemental ambitionne notamment d'aménager et de sécuriser un réseau routier performant pour garantir l'attractivité des territoires.

A ce titre, l'opération de la RD133/RD14 - Liaison Saverne-Bouxwiller s'avère essentielle au développement et à l'attractivité du Pays de Hanau-La Petite Pierre, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité des riverains et habitants de Dossenheim-sur-Zinsel.

Ses objectifs sont en effet de :

- Favoriser le désenclavement du Pays de Hanau-La Petite Pierre;
- Améliorer les communications entre Saverne et Bouxwiller/Ingwiller;
- Améliorer la qualité de vie et la sécurité des habitants de Dossenheim-sur-Zinsel en délestant le trafic de transit du centre du village;
- Assurer la sécurité et la fluidité de la circulation sur l'axe Saverne-Bouxwiller-Ingwiller.

Ce projet (voir plan en annexe 1) prend son origine juste après l'intersection de la RD14 avec la RD6 (vers Hattmatt), et consiste en :

- Section 1 :

- . Un recalibrage de la RD14 en suivant le tracé actuel jusqu'à 500 mètres environ avant le croisement actuel RD14/RD116 ;
- . Une rectification du virage avant le bois du Reisboesch, ainsi que du virage situé juste à la sortie du bois ;
- . L'aménagement de la RD116 jusqu'à un nouveau carrefour giratoire qui constitue le début du contournement de Dossenheim-sur-Zinsel ;

- Section 2 : Le contournement de Dossenheim-sur-Zinsel proprement dit ;

- Section 3 : Le recalibrage de la RD133 jusqu'au giratoire avec la RD17 à Bouxwiller, y compris l'aménagement d'une déviation de Griesbach-le-Bastberg au nord-ouest du village.

### **Participation de la Communauté Communes du Pays de Hanau-La Petite Pierre et de la Commune de Dossenheim-sur-Zinsel**

Dans sa délibération n° CD/2017/026, le Conseil Départemental a également adopté les règles de cofinancement de ses projets, qui ont été classés en 5 catégories fixant la participation des partenaires locaux à hauteur des effets attendus de ces projets sur leurs territoires.

A ce titre, le projet de la RD133/RD14 - liaison Saverne-Bouxwiller est classé en catégorie 2 relative aux opérations structurantes d'un montant de travaux supérieur à 7 M€HT dont les objectifs sont partagés entre le Département et les territoires et qui entraînent un véritable effet levier sur l'attractivité et le développement du territoire. Pour ces opérations, la part du bloc local est fixée à 20% du coût HT du projet (10% dans le cadre d'une déviation).

En répondant aux besoins d'accessibilité, de sécurité, de réduction des nuisances et plus globalement de développement du territoire, ce projet justifie la participation de la Communauté de Communes du Pays de Hanau-La Petite Pierre et de la Commune de Dossenheim-sur-Zinsel.

Le coût global de l'opération est estimé à 15 800 000 €HT et celui de la phase d'opération concernée par la présente convention est estimé à 10 090 000 €HT.

Cette estimation s'entend sous réserve des résultats d'appels d'offres des marchés de travaux que le Département s'engage à lancer et sous réserve d'éventuels modificatifs. Une partie de la section 1 ayant déjà été réalisée en 2014 pour un montant de 5 500 000 €HT, le coût restant à financer sur la première phase d'opération est donc de 4 590 000 €HT.

Conformément aux règles de cofinancement retenues par le Conseil Départemental, la participation de la Communauté de Communes et de la Commune de Dossenheim-sur-Zinsel est fixée à 10% du coût HT de l'opération (s'agissant pour l'essentiel de la déviation de Dossenheim-sur-Zinsel), soit **459 000 €HT**.

Le montant définitif de cette participation sera calculé à partir des sommes réellement dépensées par les parties pour les études, acquisitions foncières et travaux nécessaires à la réalisation de l'opération, mais ne pourra être supérieur au montant de 459 000€ préalablement estimé.

## **Modalités de participation**

Dans le cadre de l'opération, la Communauté de Communes et la Commune de Dossenheim-sur-Zinsel pourraient prendre en charge directement certaines dépenses liées ou contribuant à sa réalisation. Celles-ci viendront alors en déduction de leur participation.

Tel sera le cas de tous les frais engagés pour les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des travaux. Il en sera de même des terrains mobilisés par la Commune de Dossenheim-sur-Zinsel pour la mise en œuvre des mesures compensatoires liées au projet. Ces terrains ont d'autant plus de valeur qu'aucune procédure réglementaire ne permet au Département d'en devenir propriétaire, contrairement aux terrains d'emprises qui peuvent être acquis, du fait de la déclaration d'utilité publique du projet, soit par voie d'expropriation, soit par mise à disposition dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier. Or, la maîtrise foncière de ces terrains est à présent une condition indispensable à la validation, par les services de l'Etat, des mesures compensatoires du projet et donc des procédures administratives autorisant la réalisation des travaux (autorisation au titre de la loi sur l'eau et dérogations pour les espèces protégées).

C'est pourquoi, compte tenu de l'importance stratégique de ces terrains pour des mesures compensatoires, qui ne peuvent être acquis qu'à l'issue d'une négociation amiable, mais qui conditionnent la faisabilité même du projet, il est convenu qu'ils soient valorisés à hauteur du double des dépenses engagées pour leur obtention.

Un bilan des dépenses réelles de chaque partie sera établi à la fin de l'opération et déterminera l'apport de la Communauté de Communes.

Selon le cas, le Département sollicitera le versement du solde restant à charge de la Communauté de Communes ou de la Commune de Dossenheim-sur-Zinsel sous forme de titre de recette ou remboursera le trop perçu.

La Commission territoriale d'action ouest a donné un avis favorable le 20 janvier 2020 à ce rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

*- approuve les modalités financières de participation de la Communauté de Communes du Pays de Hanau-La Petite Pierre et de la Commune de Dossenheim-sur-Zinsel, telles que définies dans le projet de convention à conclure avec le Département du Bas-Rhin pour le cofinancement de l'opération RD133/RD14 - Liaison Saverne-Bouxwiller ;*

*- approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-*

*Rhin, la Communauté de Communes du Pays de Hanau-La Petite Pierre et la Commune de Dossenheim-sur-Zinsel pour le cofinancement de l'opération RD133/RD14-Liaison Saverne-Bouxwiller joint en annexe ;*

*- autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 30/01/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY